Image not found or type unknown

Vente immobilière lors d'un héritage

Par **thierrym**, le **01/03/2008** à **22:35**

Bonjour, suite au décès, du dernier de nos parents, mon frère et moi héritons d'une maison.
Mon frère est intéressé pour racheter ma part. La maison est évaluée à 270K€ et nous sommes déjà tous les deux propiétaire d'une maison (principale)
Suis-je imposable sur ma part vendu (135K€) ?
Si oui quel est le taux d'imposition ?
Dans le cas d'une imposition quelle est la meilleure façon de procéder ?
Merci de votre aide

Par **Thierry Nicolaides**, le **03/03/2008** à **18:55**

dès lors que le prix de vente de votre part (135 KF) à votre frère est égal au prix mentionné pour votre part d'immeuble dans de succession (270 / 2), il n'y a pas de plus value et donc pas d'impôt

cordialement

Thierry Nicolaïdès

Par **thierrym**, le **04/03/2008** à **13:03**

Merci pour cette information

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés